

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE- RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE D'UN MONTANT DE 500 000 €

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération n° D/2020/22 du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la nécessité pour la commune de mettre en place une ligne de trésorerie,
Considérant la proposition du Crédit Agricole Ile de France dont le siège social est sis 26 quai de la Rapée – 75012 PARIS,

DECIDE

De contracter, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, auprès du Crédit Agricole, une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	500 000 €
Durée :	365 jours à compter du 1 ^{er} août 2022
Index :	Index EURIBOR 1 mois +1,20 %
Commission d'engagement :	0,15 % soit 750 €
Paiement des intérêts :	Trimestriel
Base de calcul des intérêts :	Exacts sur année de 365 jours.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 11 juillet 2022.


Le Maire,

Philippe AUDEBERT